

Deux séminaires de formation des para-juristes en droit administratif et commercial ont été organisés et animés dans les chefs-lieux des régions du Centre et de l'Est.

Le renforcement des capacités a constitué la toile de fond du projet PAVADAC-CE. C'est dans cette mouvance que la première vague d'ateliers a été organisée à l'intention des para-juristes. Ces derniers devaient alors, au terme de leur capacitation, accompagner efficacement les bénéficiaires identifiés dans les villes de Bertoua et de Yaoundé.

Le plan de renforcement des capacités des bénéficiaires et cibles de ce projet qui en a découlé prévoyait l'organisation de quatre ateliers de formation dans chaque commune cible.

Dans la Région du Centre, un séminaire s'est tenu les 18 et 19 décembre 2013 dans la salle de conférence de Caritas-Cameroun. 36 participants - 25 hommes et 11 femmes - issus des communes de Yaoundé 1, 2 et 6 ont été formés.

A l'Est le séminaire s'est tenu les 20 et 21 décembre 2013 dans la salle de conférence de l'Université Catholique de Bertoua. Ici, 19 participants - 10 hommes et 09 femmes - issus des communes de Bertoua 1 et 2 ont été formés.

Ces formations ont permis de mettre en place un pool de compétences constituées de 55 parajuristes capables de vulgariser le droit administratif et commercial, de

conduire des revendications dans ce domaine et de faciliter les actes de formalisation des AGR tant en milieu rural que urbain dans les communes concernées.

Les para-juristes ont été formés sur le rôle et l'importance des tribunaux administratifs et des juridictions commerciales dans l'amélioration du climat des affaires au Cameroun ; les procédures de montage des dossiers au RCCM et de déclaration au greffe ; les mécanismes de

saisine des juridictions Administratives et commerciales au Cameroun ; la fiscalité des AGR au Cameroun.

L'appréciation des effets de la formation des para-juristes aurait dû reposer sur l'analyse du déploiement des UIC prévues juste après l'atelier. Ces UIC bien que programmées, ne se sont pas tenues.

Un recueil des premiers effets de cette formation a pu être effectué dans le cadre d'un groupe de discussion avec les para-juristes formés. Il s'agit des actions de sensibilisation « informelle » et la conversion d'actions de sensibilisation relatives au droit administratif et commercial (DAC) en actions intégrées aux orientations opérationnelles de certaines organisations portées par les para-juristes formés.

La sensibilisation « informelle » a consisté en des actions de sensibilisation individuelle des para-juristes et des acteurs spécifiques notamment les Bayam sallam à Yaoundé 1er, les bénévoles associatifs et les «motos taximen» à Yaoundé 4.